

DROITS D'INSCRIPTION & FRAIS DE SCOLARITÉ

FORMATION INITIALE

1) Droits fixes obligatoires

Ces droits sont fixés nationalement, chaque année, et sont applicables à tous les étudiants de l'enseignement supérieur :

- Droits de bibliothèque : la part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation (dit « droits de bibliothèque ») est égale au montant minimum fixé nationalement ;
- CVEC : le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel.

2) Droits modulés

Sauf cas d'exonération listés ci-dessous, les étudiants inscrits dans le cadre de la formation initiale du diplôme de Sciences Po Bordeaux - cursus général et filières intégrées binationales recrutées du côté de Sciences Po Bordeaux (y compris les étudiants de Sciences Po Bordeaux effectuant un séjour académique dans une université étrangère partenaire ou dans le cadre d'un stage international) sont soumis aux droits modulés (barème ci-dessous).

Revenu borne mini	Revenu borne maxi	Premier cycle			Second cycle		
		Années 1 à 3	Droits mini	Droits maxi	Années 4 et 5	Droits mini	Droits maxi
Résidence fiscale Espace Economique Européen							
0 €	7 999 €	0,0%	0 €	0 €	0,0%	0 €	0 €
8 000 €	11 999 €	3,5%	280 €	420 €	4,0%	320 €	480 €
12 000 €	13 199 €	4,0%	480 €	528 €	4,5%	540 €	594 €
13 200 €	14 599 €	4,5%	594 €	657 €	5,0%	660 €	730 €
14 600 €	16 199 €	5,0%	730 €	810 €	5,5%	803 €	891 €
16 200 €	17 699 €	5,5%	891 €	973 €	6,0%	972 €	1 062 €
17 700 €	19 299 €	6,0%	1 062 €	1 158 €	6,5%	1 151 €	1 254 €
19 300 €	20 999 €	6,5%	1 255 €	1 365 €	7,0%	1 351 €	1 470 €
21 000 €	23 199 €	7,0%	1 470 €	1 624 €	7,5%	1 575 €	1 740 €
23 200 €	26 499 €	7,5%	1 740 €	1 987 €	8,0%	1 856 €	2 120 €
26 500 €	32 499 €	8,0%	2 120 €	2 600 €	8,5%	2 253 €	2 762 €
32 500 €	41 999 €	8,5%	2 763 €	3 570 €	9,0%	2 925 €	3 780 €
42 000 €	51 999 €	9,0%	3 780 €	4 680 €	9,5%	3 990 €	4 940 €
52 000 €	62 999 €	9,5%	4 940 €	5 985 €	10,0%	5 200 €	6 300 €
63 000 €	>63000	10,0%	6 300 €	6 300 €	10,5%	6 615 €	6 615 €
Résidence fiscale hors Espace Economique Européen			6 300 €			6 615 €	

3) Droits forfaitaires

Cursus	Montant du forfait Sciences Po Bordeaux
Doctorat - habilitation	Droits de scolarité dans un cursus de formation conduisant à la délivrance d'un diplôme national fixés par arrêté ministériel
Étudiant redoublant leur année de mobilité en France (2 ^e année du diplôme de Sciences Po Bordeaux)	CVEC uniquement

Cursus	Montant du forfait Sciences Po Bordeaux
Certificat d'études spécialisées : <ul style="list-style-type: none"> - 5^e année - mutualisation entrante - mutualisation sortante 5 ^e année GEO <i>Les étudiants s'acquittent des droits de scolarité auprès de l'université de Bordeaux.</i> 5 ^e année JO (uniquement les étudiants effectuant leur scolarité à l'extérieur de Sciences Po Bordeaux)	1400 € + droits de bibliothèque + CVEC 400 € + droits de bibliothèque + CVEC 400 € + CVEC 400 € + droits de bibliothèque + CVEC 400 € + droits de bibliothèque + CVEC
Étudiants en année de césure Étudiants étrangers hors convention <ul style="list-style-type: none"> - 1 semestre - 2 semestres/une année universitaire 	35 % des droits modulés applicables + droits de bibliothèque + CVEC 1250 € + droits de bibliothèque + CVEC 2500 € + droits de bibliothèque + CVEC
Étudiants internationaux sous convention, y compris les étudiants en filières intégrées binationales recrutés par l'université partenaire	Exonération (les droits d'inscription sont acquittés auprès de l'université d'origine, sauf dispositions spéciales prévues dans les conventions)

4) Exonération

Les boursiers sur critères sociaux du CROUS, les pupilles de la nation, les étudiants ayant le statut officiel de réfugié ainsi que les étudiants étrangers inscrits dans les programmes d'échanges relevant de conventions prévoyant une clause d'exonération sont exonérés de plein droit des droits d'inscription (droits modulés ou forfaitaires) et des droits de bibliothèque.

Les cas d'exonération propres à la CVEC sont définis par décret.